



Procès-Verbal du Conseil d'Administration

Mercredi 29 Novembre 2023

Parc Départemental d'Olhain

Le Mercredi 29 Novembre 2023, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental d'Olhain s'est réuni à 18h dans la salle des collines du Parc Départemental d'Olhain sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental.

Administrateurs présents

Monsieur Ludovic IDZIAK, Conseiller Départemental, Président du Parc Départemental d'Olhain
Madame Karine GAUTHIER, Vice-présidente du conseil départemental, Administratrice
Madame Michèle JACQUET, Conseillère Départementale, Administratrice
Monsieur Philippe CARPENTIER, Administrateur,
Madame Claudine TOMOLKA, Administratrice,
Monsieur Bruno PIECKOWIAK, Administrateur,
Madame Isabelle LEVENT, Administratrice,

Administrateurs excusés

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Conseiller Départemental, Administrateur,
Madame Séverine GOSSELIN, Conseillère Départemental, Administratrice,
Madame Lise LEGRAND, Administratrice,
Monsieur Jean-Pascal SCALONE, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Etienne PERIN, Conseiller Départemental, Administrateur,
Monsieur Norbert CROZIER, Administrateur,

Autres participants

Monsieur Yannick AUDINEAU, Directeur Général du Parc d'Olhain,
Monsieur Dany CLAIRET, Maire de Fresnicourt le Dolmen (à titre consultatif),
Monsieur Marcel PRUVOST, Maire de Maisnil les Ruitz (à titre consultatif),
Monsieur Ghislain CARRE, Service des sports du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)

Autres participants excusés,

Monsieur Danielle MANNESSIER, Maire de Rebreuve Ranchicourt (à titre consultatif),
Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Julien RENAULT, Chargé de mission du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Madame Séverine VANHERSECKE, service du Conseil Départemental du Pas de Calais (à titre consultatif)
Monsieur Patrice GOUY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques de Bruay la Buissière,

Information aux membres du Conseil d'administration

- **Point sur l'avancement des travaux du contrat de développement partagé**
Monsieur Ghislain CARRE directeur du service des sports du Département du Pas de Calais rappelle que dans le cadre de l'aménagement des espaces extérieurs (cheminement piétonnier, parking etc...) un appel d'offres a été publié, plusieurs entreprises ont répondu, le travail est réalisé en commun entre le Parc d'Olhain et le Département du Pas de Calais. Les travaux n'auront pas lieu avant le passage de la flamme, plutôt en fin d'année 2024. Seule la sélection de la maîtrise d'ouvrage sera établie en 2024 ainsi que la sélection des entreprises pour des travaux effectifs en 2025.
- **Relais de la Flamme Olympique de PARIS 2024 (itinéraire et animations)**
Le passage de la flamme est organisé le 3 Juillet 2024.
Les coordinations sont difficiles entre les services tels que gendarmerie, police, pompiers, militaire, etc... il y a un réel manque de communication mais le travail est en cours.
Concernant l'animation, il est prévu des démonstrations sportives, avec également de la conception de chorégraphie de danse (principe d'un village sportif avec initiation et démonstrations).
Le problème de transport a été relaté et il est proposé de contacter le SMT (Tadao) afin d'évoquer un dispositif spécifique à cette journée. Globalement, cette journée devra concerner le plus grand nombre individuel et de collectif. Le programme sera affiné lors du Conseil d'Administration de Janvier 2024.
- **Réfection du sol de salle Polyvalente**
Exposition des photos de la salle des sports, très bel investissement financé par le département pour un montant de 100 000 € HT.
- **Sujets divers**
Une délibération sera présentée au Conseil d'Administration de Janvier 2024 précisant les modalités d'accès des accompagnants de personne à mobilité réduite.
Le fil rouge des 50 ans du Parc 1974/2024 sera présenté lors du prochain Conseil d'Administration.

2^{ème} Partie

Ordre du jour

- **Désignation du secrétaire de séance**
Monsieur PIECKOWIAK Bruno est désigné secrétaire de séance
- **Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du 6 Septembre 2023**
Adopté à l'unanimité

- **Relevé de décisions :**

Convention d'occupation temporaire du domaine public

Lors du dernier conseil d'administration, il a été demandé de modifier l'article 7 et l'article 10 de ladite convention.

Ceux-ci sont modifiés et acceptés par les partenaires comme suit :

Article 7 : L'accès aux parcelles se fera exclusivement par l'entrée principale du Parc départemental d'Olhain.

Article 10 : Le montant annuel de la redevance part fixe soit 90.42 euros TTC au lieu de 90.45 euros TTC.

Intervention de Dany CLAIRET concernant l'organisation des vignes.

Les nouvelles modalités d'exécution définies dans la convention sont explicitées par le Directeur Général en reprenant l'historique des démarches et les modalités d'exploitation. Le sujet de l'expropriation des terres pour la création de l'extension du golf sera abordé avec le Conseil Départemental du Pas de Calais.

Marché appel d'offres ouvert

Appel d'offres fourniture et livraison de boissons alcoolisées et non alcoolisées

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 11 Octobre 2023 pour l'attribution du marché.

La procédure de passation utilisée est un appel d'offres ouvert.

Lors de l'ouverture des plis, une seule société a répondu et après analyse, il a été décidé d'attribuer l'accord cadre à **la société BRASSERIE BEDAGUE** sis, 28 Rue de Lille à AIRE SUR LA LYS, montant estimatif annuel **188 000 €**

Marché à procédure adaptée

Appel d'offres prestation gardiennage et surveillance des locaux

Le marché sécurité arrivant à échéance au 31 Décembre 2023, a fait l'objet d'une consultation en date du 2 Octobre 2023 pour une durée d'un an à partir du 1^{er} Janvier 2024 renouvelable 2 fois soit une durée maximale de contrat, toutes périodes confondues de 36 mois.

Deux candidats ont répondu, compte tenu de l'analyse, il a été décidé d'attribuer l'accord cadre à **la société S.B.M.** (Surveillance Bassin Minier) sis 67 Route d'Arras à LENS pour un montant de **94 578.73 €HT** au détriment de la société « En toute sécurité » à Lille.

Appel d'offres Assurance

Le marché Assurance arrivant à échéance au 31 Décembre 2023, a fait l'objet d'une consultation en date du 21 Septembre 2023 pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} Janvier 2024.

Les candidats suivants ont répondu, à savoir :

Lot 1 : Dommage aux biens : SMACL

Lot 2 : Responsabilité civile : SMACL

Lot 3 : Flotte automobile : SMACL

Lot 4 : Cyber-sécurité : Sarre et Moselle (DATTAK/WAKAM) et GENERALI Cyber Cover Sasu

Compte tenu de l'analyse, il a été décidé d'attribuer les lots 1, 2, 3 à la **SMACL (79031 NIORT)** pour un montant de **38 685.07 € TTC**.

Pour le lot 4 à la société **Sarre et Moselle (DATTAK/WAKKAM)** pour un montant de **1 544.15€TTC**

- **Gestion sociale**

Informations aux membres du Conseil d'administration

Ressources humaines

Démission du Manager restauration

Suite au départ du manager Restauration, nous avons entrepris une réorganisation des pôles Bar-Restauration-Hébergement et entretien des locaux afin de garantir une transition fluide et maintenir notre niveau d'efficacité opérationnelle.

Après avoir évalué les besoins, nous avons redistribué des tâches et entamer le processus de recrutement pour recruter un chef de brigade dont le profil sera de manager l'équipe de production sous la responsabilité de la directrice du Pôle et de travailler en étroite collaboration avec le superviseur économat.

Ce poste sera pourvu pour le 1^{er} Janvier 2024

Information également concernant le départ au 14 Janvier 2024 de Jean-François MACHUT, le recrutement est en cours.

Avantages sociaux

Mise en place de la Carte avantages KOBİ

Mise en place de la carte « KOBİ » pro, qui permet de cumuler des gains à utiliser dans les enseignes et clubs sportifs lors d'achats liés au sport.

Cette carte avantage est présentée comme un moyen permettant aux salariés et ses ayants droits de l'utiliser pour les bienfaits de la pratique sportive.

Elle se recharge avec une participation employeur et aussi auprès de 5 000 enseignes partenaires avec un pourcentage lié aux achats effectués, coût estimatif pour l'employeur 38€ (3€ adhésion et 35€ de crédit) x 90 salariés soit 3 420€.

Cette information fera l'objet d'une prochaine délibération sur le budget 2024.

Journée du personnel

Sortie le 12 Janvier 2024

Une sortie pour l'ensemble du personnel est prévue le Vendredi 12 Janvier 2024.

Visite Brasserie Anosteke de Merville avec dégustation

Déjeuner estaminet

Moment convivial

Délibération 01.2023.11 Tableau d'avancement du personnel

Après avoir entendu le Directeur Général, il est procédé aux avancements du personnel, tels que présentés dans les documents.

Adopté à l'unanimité

- **Gestion financière**

Délibération 002.2023.11 Rapport d'orientation budgétaire et débat d'orientation budgétaire

I Rappel contextuel 2023

Après deux exercices particulièrement impactés par le COVID19 en 2020 et 2021, avec plusieurs périodes de fermeture qui ont notamment perturbé les conditions d'exploitation, le Parc Départemental d'Olhain a vu se succéder en 2022 et 2023 **deux années d'exploitation**, sans aléas notable et bénéficiant notamment de l'ensemble de l'offre de services d'hébergement et de restauration et d'un nouvel équipement, le Belvédère en 2023.

L'activité globale 2023 du Parc devrait être en légère hausse par rapport à 2022, du fait en particulier de l'accroissement des fréquentations liées à l'activité « Groupes » des Pôles Hébergement, Restauration et Activités Encadrées.

Toutefois les conditions estivales ayant été particulièrement maussades, les activités de loisirs « Grand Public » ont connu une fréquentation assez basse en comparaison aux autres années sur cette période. (Filet, Luge, Piscine, Mini-golf...)

➤ Sur le plan financier

- Chiffre d'affaires commercial

Avec un chiffre d'affaires d'environ 4,06 millions d'euros en 2023, qui constitue le plus important montant enregistré sur le Parc depuis sa création, l'activité globale liée aux recettes commerciales continue de croître. (Comparaison avec 2022 : 3,69 millions soit + 10.03 %)

Les services restauration, animation encadrée, connaissent une croissance marquée.

Restauration + 16,91 %

Hébergement + 12,48 %

Animation + 18,05 %

Il conviendra de noter que cette augmentation de chiffre d'affaires est toutefois à pondérer du fait de l'augmentation en 2023 de la tarification de certaines prestations.

- Charges d'exploitation et résultat d'exploitation

L'augmentation généralisée du coût des denrées alimentaires et des boissons, de l'énergie, de la sous-traitance et du coût horaire salarial impacte significativement le résultat d'exploitation 2023.

Les éléments de comparaison ci-dessous (évolution sur les 3 dernières années) nous donnent une indication des augmentations subies concernant les charges d'exploitation :

Charges de Personnel : Coût Horaire 15,72 %

- Point indice + 5 %
- SMIC + 14,86 %

Charges à caractère général : 64,63 %

- Energie + 218 %

- Assurances + 17 %
- Produits entretien + 64 %
- Denrées + 75 %
 - o Viandes poissons + 72 %
 - o Fruits et légumes + 36 %
 - o Huiles + 115 %
 - o Condiments + 80 %

Dans le même temps, les tarifs des prestations ont été revalorisés de 3 % en 2021 et 2022 et de 10 % en 2023. La contribution du Conseil Départemental a été augmentée de 0 % en 2021 et 2022 et de 12 % en 2023.

Il semble désormais indispensable de considérer le modèle économique l'EPIC du Parc d'Olhain comme celui d'une structure à caractère commerciale à part entière.

Réimpacter de façon systématique l'augmentation des charges de d'exploitation sur le prix de vente des prestations est incontournable.

Ne pas s'y soustraire pourrait à court terme mettre en péril ce modèle économique et avoir des incidences graves sur l'équilibre financier de l'Etablissement, du fait d'un fonds de roulement et de reports à nouveau particulièrement faible pour une structure approchant les 6 millions de fonctionnement.

La politique tarifaire constitue donc le meilleur levier d'ajustement, ceci d'autant plus que la contribution du Conseil Départemental dans le cadre des missions de service public pourrait ne pas suivre l'évolution du coût des charges d'exploitation lors des prochains exercices budgétaires.

➤ **Sur le plan des ressources humaines**

Les effectifs ont été confortés au regard des besoins des différents services, de l'accroissement de certaines activités et de l'ouverture de nouvelles prestations (Tyrolienne/Belvédère)

Il conviendra de noter que le recours au dispositif d'Aide au Retour à l'Emploi étant de plus en plus contraignant et restreint, le Parc continue de s'engager significativement vers des contrats d'alternance. La plupart de services sont concernés : Animation, Espaces verts, service entretien des Locaux, Bar.

Suite au départ de plusieurs collaborateurs(trices), des promotions internes ont été réalisées, permettant ainsi d'assurer au sein de l'établissement la valorisation des salariés et de leur compétence.

Détail des effectifs.

50 contrats CDI

7 contrats d'apprentissage

1 contrat de professionnalisation

1 stagiaire école

27 contrats CDD

208 contrats saisonniers

6 contrats parcours emploi compétences (PEC)

➤ Sur le plan du fonctionnement général

De nombreux évènements envers le grand public (Trail, Rallye équestre, Cyclisme, Jurassic-Pâques, Olhainween...) ont été organisés, connaissant des fréquentations assez variables en fonction des conditions météorologiques.

Des évènements d'envergure nationale se déroulant sur plusieurs jours ont été accueillis comme les rencontres des Agences de l'Eau, ou des séjours service national universel (SNU).

Toutefois, comme évoqué précédemment, l'activité de loisirs de proximité fut contrariée sur le second semestre dans tous les domaines d'activité, notamment en Juillet et Août et aux vacances de Toussaint du fait de conditions météorologiques maussades.

II Rappel

Extrait des Statuts de l'Etablissement Public Industriel et Commercial du Parc d'Olhain :

Art 29 : « Les taux de redevances dues par les usagers du Parc sont fixés par le Conseil d'Administration. Les Taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de l'Etablissement public gestionnaire dans les conditions prévues par le CGCT... »

III Perspectives 2024

Il est proposé à l'assemblée de construire le **budget primitif 2024** en tenant compte des éléments de contexte cités précédemment (exercice 2023), et que ce socle budgétaire 2024 soit élaboré autour de la **prise en compte de trois axes principaux** :

- Des perspectives d'activités stables en termes de volume concernant le volet SPIC (Service public industriel et commercial), avec une augmentation de la tarification des prestations
- Un contexte inflationniste des charges liées à l'exploitation et aux investissements
- Une stabilisation de la contribution du Conseil Départemental dans le cadre du SPA (Service public administratif /Mission de service public)

Dans le champ des recettes liées à l'exploitation des activités commerciales, une revalorisation significative du montant des prestations devra être envisagée afin d'intégrer la croissance exponentielle des charges de fonctionnement.

Si « culturellement » le caractère social du prix des prestations demeure le vecteur essentiel de la politique tarifaire, le contexte inflationniste actuel rend obligatoire un réajustement de la tarification.

Proposition de hausse tarifaire en fonction des segments d'activité.

- Loisirs Animation + 8 %
- Hébergement + 8 %
- Golf + 10 %
- Animation encadrée + 10 %
- Location de salle + 10 %
- Bar + 15 %
- Restauration + 15 %

Concernant la participation du Département dans le cadre de l'exécution des missions de service public,

la contribution sollicitée auprès de la collectivité est de 1.4 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Un travail a été mené en collaboration avec les services du Conseil Départemental quant aux objectifs et à la définition des missions de service public afin de contractualiser et de sécuriser la contribution du département.

Des critères d'évaluation ont été mis en œuvre, ainsi que de nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Concernant les charges de personnels, au regard des éléments évoqués, les effectifs demeurent stables, du fait de l'absence d'ouverture de nouveaux services.

Toutefois, la prise en compte d'une revalorisation réglementaire des rémunérations doit être envisagée (augmentation du SMIC et des indices de FPT).

Celle-ci engendrera mécaniquement une augmentation de la masse salariale à effectif constant.

Enfin, concernant la section d'investissement, les travaux sur le parcours filets ont été repoussés à 2024 en raison des difficultés de phasage entre l'exploitation et l'intervention de l'entreprise mandataire.

Sachant que la plupart des travaux étant pris en charge par le Conseil Départemental, les investissements sont financés par autofinancement pour un montant global avoisinant les 300 000 euros par an.

L'endettement du Parc est à ce jour au taux de 3,87 % pour une durée de 2,4 ans

Dans ce contexte, notre objectif demeure de toute évidence, l'optimisation de nos dépenses tant en termes de charges d'exploitation à caractère générale que de masse salariale, sans pour autant compromettre la dynamique de développement qu'est celle du Parc d'Olhain.

La priorité demeure une gestion optimisée des différents centres de profit qui constituent l'activité du Parc.

La qualité du service est aussi un des éléments fondamentaux à maintenir au regard de nos usagers et clients.

Une dépréciation de la qualité de service serait préjudiciable à l'image de notre Etablissement et pourrait sans aucun doute avoir des incidences sur notre fréquentation.

Comme nous avons pu l'évoquer en 2023, le Parc Départemental d'Olhain, de par son statut d'EPIC, se doit d'adapter ces modalités de gestion au contexte économique conjoncturel qui sévit actuellement.

La part prépondérante de l'activité commerciale dans le budget global (72 %) en fait à ce jour une « véritable entreprise économique », ce qui doit nous amener à poursuivre notre changement de doctrine et adapter nos choix stratégiques dans une perspective de consolidation de l'assise financière par une pratique tarifaire « Juste », socialement mais aussi économiquement.

Au cours des débats, plusieurs autres pistes ont été évoquées dans une perspective d'optimisation des dépenses : refondation des modalités de recrutement sur la saison estivale, diversification des offres moins « météo dépendantes », revalorisation des prestations en fonction des typologies de clientèles (ex : service premier pour entreprises...), mise en place d'instrument de fidélisation.

Adopté à l'unanimité

Délibération 003.2023.11 Validation des tarifs 2023, Golf et ACM 2024

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 23 Octobre 2012, le Directeur Général présente aux membres du Conseil d'Administration la création des tarifs divers de l'année 2023 et également les nouveaux tarifs applicables au 1er Janvier 2024 concernant le Golf, les activités et l'hébergement pour l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Adopté à l'unanimité

Délibération 004.2023.11 Décision modificative n°3

Il a lieu de procéder à l'ajustement de crédit de dépenses d'investissement et de fonctionnement entre chapitre pour la clôture de l'exercice 2023.

Le Directeur Général propose en ce sens la décision modificative budgétaire suivante :

Inscription de : – 87 408.93 € au compte 011 ; 81 000 € au compte 012 ; 5 000 € au compte 66 et 1 408.93 € au compte 68

Adopté à l'unanimité

Délibération 005.2023.11 Cession d'actifs

Le Directeur Général informe les membres du Conseil d'Administration que certains biens qui ont fait l'objet d'investissement ne sont plus d'utilité pour le Parc d'Olhain, peuvent être cédés (reprise de véhicules) selon l'article L2122.22 du code général des collectivités qui prévoit que l'ordonnateur décide l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600€.

Adopté à l'unanimité

- **Présentations**
Guide des séjours sportifs, réseaux Ethic-Etapes – HI France
Revue de presse

- Questions diverses

Le prochain conseil d'administration se déroulera le Mercredi 17 Janvier 2024 à 17h30

Fait à Maisnil les Ruitz, le 29 Décembre 2023

Le secrétaire de séance
Bruno PIECKOWIAK



Le Président du Conseil d'Administration
Ludovic IDZIAK

